



## CHARTRE DES ABONNES

*Chouchouter la terre pour prendre soin de l'humain*

Ce document reprend les engagements mutuels entre :

Le Jardin des P'tits Choux, représenté par Delphine Janssens et Isabelle Lucas, hébergées fiscalement et commercialement par Créa-Job ASBL (structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi et donc non cocontractant, voir Conditions générales de vente en ligne)

ET

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Dénommé(e) ci-après le mangeur.

Les engagements entrent en vigueur à partir de la signature du présent document jusqu'à la fin de la saison des paniers. Il n'y a pas de reconduction tacite.

### **Engagements du Jardin des P'tits Choux**

#### **Transparence**

La comptabilité du Jardin des P'tits Choux est consultable à tout moment par les mangeurs. Une réunion de présentation des chiffres est prévue chaque année.

Les méthodes culturales sont inspirées de l'agroécologie dans le respect de la santé, du sol et de l'environnement. Les engrais/herbicides/biocides d'origine de synthèse ainsi que les OGM sont exclus. Le Jardin des P'tits Choux est certifié bio auprès de l'organisme de certification Certysis et s'engage à répondre à toute question sur les méthodes et intrants utilisés.

L'origine de tout produit pouvant compléter l'offre (achat-revente auprès de fournisseurs locaux) est clairement indiquée.



## **Quantité et diversité**

Le Jardin des P'tits Choux s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir à ses abonnés des récoltes en quantité et en diversité tout au long des 30 semaines prévues par l'engagement. Les deux parties sont solidaires, partageant l'abondance et la pénurie au gré des aléas climatiques et autres facteurs extérieurs pouvant impacter favorablement ou défavorablement la production.

Le contenu des paniers sera annoncé par courriel et sur place au fil de la saison.

## **Engagements des mangeurs**

### **Sécurité**

Les enfants sont toujours sous la responsabilité d'un adulte tant sur le terrain qu'aux abords. Les chiens doivent être tenus en laisse et ne peuvent pas approcher des planches de cultures.

Les mangeurs veillent à stationner correctement dans le parking de l'école Steiner. Les mangeurs veillent également à la sécurité des enfants, des parents et du personnel de l'école Steiner en roulant prudemment aux abords de l'école et dans le parking.

Le Jardin des P'tits Choux ne peut pas être tenu responsable en cas d'accident matériel (exemple : vous déchirez votre pantalon) ou corporel (exemple : vous vous tordez la cheville) ni en cas de vol.

La souscription d'une assurance familiale est conseillée.

### **Paniers**

Les mangeurs viennent confectionner leur panier dans la serre logistique du Jardin des P'tits Choux tous les vendredis de 15h à 18h30. Ils prévoient leurs contenants et s'engagent à respecter les indications de composition des paniers au moment où ils préparent leur panier afin de partager équitablement la récolte entre tous les mangeurs. Nous fonctionnons à la confiance.

Un oubli ou un empêchement, même communiqué, ne donne pas droit à une prolongation d'abonnement, contrepartie ou indemnité. Cela ne sera pas non plus compensé par la quantité de légumes dans le panier, ultérieurement ou anticipativement. La revente de légumes n'est pas autorisée.



## Prix et paiement

Le mangeur s'abonne à un panier par semaine durant 30 semaines pour la saison 2026 :

- Petit Chou à 420€/an
- Moyen Chou à 630€/an
- Grand Chou à 840€/an

(entourer le panier choisi)

Le montant d'une inscription en cours de saison se fait au prorata des semaines de récolte restantes.

L'abonnement est payé annuellement en janvier, en avance de la saison. En cas de difficulté de paiement, un accord peut être trouvé entre les parties. Cependant, toutes les tranches sont dues une fois ce document signé. En cas d'inscription en cours de saison, l'abonnement est payé le plus vite possible.

Le paiement est à effectuer sur le **compte bancaire BE61 9735 2407 9617 (Janssens-Lucas)** avec votre nom et prénom en communication.

## Annulation

En cas d'abandon par le mangeur en cours de saison, aucun remboursement n'est prévu. Le mangeur peut néanmoins trouver une autre famille pour reprendre sa part.

Date :

Signature du mangeur

Pour Le Jardin des P'tits Choux

Delphine Janssens et Isabelle Lucas